COMMUNE DE FOISSIAT 01340
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté réglementant la circulation sur la rue du stade, en raison de travaux sur le domaine public.

Le Maire de la commune de FOISSIAT (Ain)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière
VU le code pénal,
VU la demande en date du 8 janvier 2021,
CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de travaux effectués sur le domaine public par l'entreprise PIQUAND TP (Travaux d'assainissement), il y a lieu pour la sécurité des usagers, de réglementer la circulation pendant la durée des travaux, soit 30 jours à compter du 18 janvier 2021.

A R R Ê T E

Article 1 : La circulation, sur la rue du stade, sera interdite pendant 30 jours à compter du 18 janvier 2021, en raison de travaux sur le domaine public, sauf pour les riverains.

Article 2 : une déviation sera mise en place par la route de Champ Battu, la Route de la Chevrette, la route de l'école et la route de Lescheroux.

Article 3 : la signalisation sera assurée par les soins de l'Entreprise PIQUAND TP, qui exécute les travaux.

Article 4 : ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Brigade de gendarmerie de MONTREVEL-EN-BRESSE
- L'Entreprise PIQUAND,

chargés d'en assurer l'exécution.
Ampliation du présent arrêté sera transmis pour information à :
-Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, service voirie.

Fait à FOISSIAT, le 8 janvier 2021.

Le Maire,

Jean-Luc PICARD.

Plan Xmap

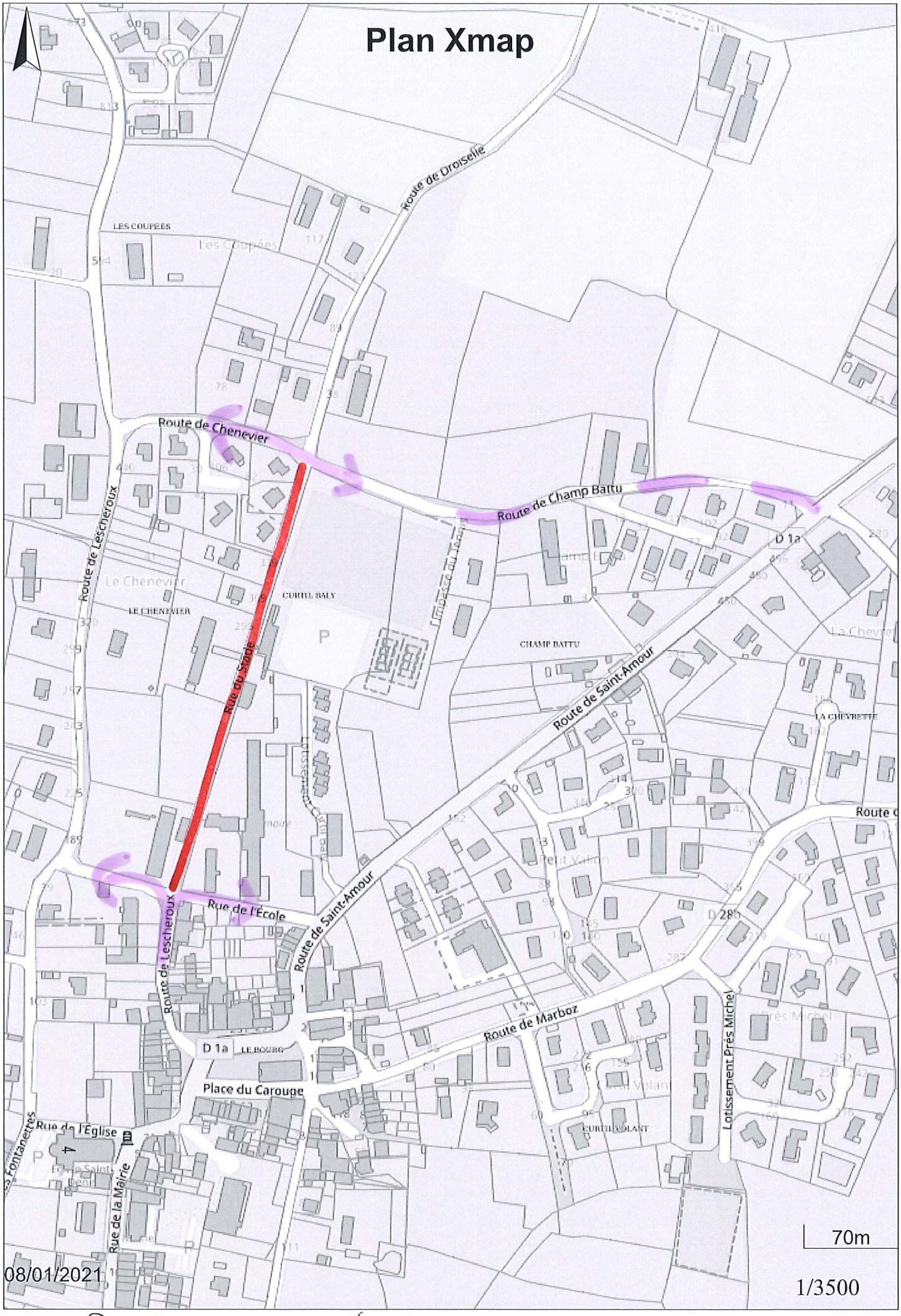

Route barrée Déviation